



Carte vie privée et familiale

Par **mezian**, le **20/12/2013** à **00:55**

Bonjour,

Je m'apprête à déposer un dossier de régularisation début janvier prochain soit 4 mois avant ma majorité en mai prochain.

Je suis entré en France au mois d'Aout dernier avec un visa Schengen de circulation, actuellement je suis scolarisé en classe de 1^{ère} S, au lycée je suis délégué de classe, aujourd'hui on nous a remis le bulletin du 1^{er} trimestre, j'ai eu 14,20 avec félicitations, j'espère obtenir de meilleurs résultats au second trimestre.

Mon père est résident algérien depuis 1959, mes 2 frères aînés âgés de 34 et 33 ans ainsi que mes 2 sœurs âgées de 31 et 28 ans sont de nationalité Française et résident en région parisienne, je suis le seul à être né en Algérie (Mai 1996)

Pensez-vous que je puisse solliciter une carte vie privée et familiale, dois-je me faire accompagner éventuellement par un représentant associatif ? Ou par un de mes parents car en Janvier je serais toujours mineur.

Merci de votre aimable réponse et pour le site qui m'a été très utile par sa clarté.
Mezian